Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260306-20260307-DE

DEPARTEMENT
Des Côtes d'Armor
Arrondissement
de DINAN

COMMUNE DE LANVALLAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 MARS 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : **27**
Présents : **25**
Votants : **21**

L'an deux mil vingt-six, le six mars, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le 20 février 2026, sous la présidence de M. Bruno RICARD, Maire de LANVALLAY.

Délibération n° 2026 03 07

Objet :

FINANCES
-
Vote du Budget Principal 2026

Etaient présents : M. RICARD Bruno, Maire - M. VADEPIED Alain - Mme IDRI Brigitte - M. NICOLAS Thierry - Mme LECOINTRE Haude - M. CASSIGNEUL Thomas - Mme TROUBADOURS Sophie - M. MAHÉ Bernard - Mme RÉ Claire - Mme BREHIER Josiane – Mme BRIOT Janig - Mme BAUDU Françoise - Mme GUÉRIN Sabine - M. ARMBRUSTER Olivier - M. PINTO José - M. BRIAND David - M. GUILLEMOT Thomas - Mme PILLOT Mathilde - Mme PETIPAS Jennifer – Mme LEPETIT Françoise – M. QUINTIN Pascal - Mme DELAROCHE Cécilia - M. BODIN Daniel - M. GARNIER Alain - M. RENAULT Olivier.

Étaient absents : M. LE DREZEN Philippe a donné pouvoir à Mme TROUBADOURS Sophie ; M. Mathias MOREL.

Secrétaire de séance : Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Jennifer PETIPAS ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Rapporteur : Brigitte IDRI

Le projet de budget 2026 présenté ci-dessous reprend les éléments discutés lors du Débat d'Orientations Budgétaires du Conseil Municipal du 20 janvier 2026 ainsi que les propositions de la Commission des Finances du 12 février 2026. Il prend en compte la reprise anticipée des résultats 2025. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026 et respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget est voté par chapitre en fonctionnement et investissement. Les opérations en investissement permettent une meilleure lisibilité des projets.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement proposées par chapitre sont les suivantes :

Chapitre	Intitulé	Projet 2026
011	Charges à caractère général	1 039 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 410 000,00 €
014	Atténuations de produits	105 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	326 202,00 €
66	Charges financières	100 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		***3 981 702,00 €***

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260306-20260307-DE

042	Opérations d'ordre - transferts entre sections	270 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	397 711,00 €
TOTAL		**4 649 413,00 €**

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les prévisions pour ce chapitre sont hausse de 17 765 € par rapport au prévisionnel 2025. Cela s'explique notamment par le prévisionnel de l'assurance Dommage Ouvrage nécessaire pour la construction de l'espace Culturel et Social (30 430 €). La prévision pour les frais d'électricité a aussi été revue à la hausse (148 000 €) car sous-estimée en 2025 avec la fin de l'amortisseur électricité. La somme prévue pour les « autres matières et fournitures » a également été légèrement augmentée pour permettre la réalisation de travaux en régie par les services techniques. Pour les autres charges, l'enveloppe reste très maitrisée.

Les charges de personnel (chapitre 012)

Après quelques années de forte progression, le prévisionnel pour les charges de personnel se stabilise pour 2026. Comme annoncé lors du DOB, il n'est pas prévu de création nette de poste en 2026. Il faudra cependant tenir compte des besoins en personnel pour répondre aux attentes de la population, mais aussi pour assurer le fonctionnement des instances communales du personnel et la mise en place d'une démarche globale de prévention, devenu nécessaire avec un effectif de plus de 50 agents. D'autres évolutions seront à venir à partir de 2027, annoncées dans les lignes directrices de gestion.

Les atténuations de produits (chapitre 014)

Il s'agit du prévisionnel de la somme à reverser à Dinan Agglomération pour les taxes foncières des Zones Artisanales et pour le reversement de l'attribution de compensation (AC). En effet, la commune est devenue redevable de l'AC suite à la clause de revoyure liée à la voirie communautaire et à la compensation financière du Service Public Petite Enfance (SPPE). L'impact pour le SPPE est neutre pour la commune car il s'agit de reverser à Dinan Agglomération (qui a la compétence petite enfance), l'aide financière de l'Etat perçue par la commune.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre est en augmentation par rapport à 2025 car il y est prévu une subvention de 76 201.82 € au budget lotissement correspondant à la moins-value de la cession des terrains au bailleur social Emeraude Habitation sur la base d'un calcul du coût estimé du terrain à bâtir au m². Le prévisionnel des indemnités de fonction des élus est revu à la hausse pour permettre éventuellement de fixer ces indemnités au maximum après les élections.

Les charges financières (chapitre 66)

Les prévisions pour les charges financières tiennent compte, en plus du remboursement des intérêts de la dette actuelle, les intérêts de la ligne de trésorerie 2026 et d'un emprunt à contracter courant 2026.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre permet de faire face à d'éventuelles annulations de titres sur années antérieures.

Les opérations d'ordre (chapitre 042)

La somme prévue pour ce chapitre d'opérations d'ordre de transfert entre sections permettra de réaliser les opérations d'amortissement de l'année 2025. Une recette de cette même somme se retrouve en dépenses d'investissement.

Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Le virement prévisionnel à la section d'investissement s'élève à 397 711.00 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260306-20260307-DE

LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement proposées par chapitre sont les suivantes :

Chapitre	Intitulé	Projet 2026
013	Atténuations de charges	10 000,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	468 500,00 €
73	Impôts et taxes	126 350,00 €
731	Impositions directes	2 255 600,00 €
74	Dotations et participations	1 585 060,00 €
75	Autres produits de gestion courante	7 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES		***4 452 510,00 €***
042	Opérations d'ordre - transferts entre sections	96 903,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	100 000,00 €
TOTAL		**4 649 413,00 €**

Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit du prévisionnel de remboursements de charges de personnel (arrêt maladie), en baisse par rapport à 2024 et 2025.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Une recette prévisionnelle de 78 100 € est prévue en 2026 au titre des Certificats d'Economie d'Energie pour le raccordement de la mairie au réseau de chaleur bois. Les autres recettes prévisionnelles des services sont stables.

Les impôts et taxes (chapitre 73)

En 2026, la commune ne percevra pas d'attribution de compensation. Les recettes des taxes sur les droits de mutation seront prévues à ce chapitre pour 2026.

Les impositions directes (chapitre 731)

L'état fiscal n'est pas paru à ce jour. Il a cependant été proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2026. La recette inscrite correspond donc à une estimation prudente au regard du taux de revalorisation forfaitaire fixé par le gouvernement à 0.8 % pour 2026.

Les dotations et participations (chapitre 74)

Le montant exact des dotations n'est pas connu à ce jour. Les montants inscrits sont donc des prévisions raisonnables.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre retrace les produits des locations.

Les opérations d'ordre (chapitre 042)

La somme prévue pour ce chapitre d'opérations d'ordre de transfert entre sections permettra de réaliser l'intégration des travaux en régie réalisés par les services techniques et des reprises de subvention d'investissement de l'année 2026. Une dépense de cette même somme se retrouve en recette d'investissement.

Le résultat de fonctionnement reporté (002)

Il s'agit d'une partie du résultat de fonctionnement de l'année 2025 (768 874.47 €) qui est reporté en recette de fonctionnement, le reste de la somme étant affecté en recette d'investissement au compte 1068, conformément à la délibération d'affectation du résultat.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260306-20260307-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement se résument ainsi par chapitre :

Chapitre	Intitulé	Projet 2026
20	Immobilisations incorporelles	14 090,00 €
204	Subventions d'équipement versées	41 486,00 €
21	Immobilisations corporelles	333 058,00 €
23	Immobilisations en cours	1 649 047,69 €
27	Autres immobilisations financières	182 144,31 €
13	Subventions d'investissement	17 500,00 €
16	Remboursement capital d'emprunt	480 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		***2 717 326,00 €***
040	Opérations d'ordre - transferts entre sections	96 903,00 €
041	Opérations d'ordre - patrimoniales	330 000,00 €
TOTAL		***3 144 229,00 €***

La dépense 2026 la plus importante est celle des travaux de construction de l'Espace Culturel et Social, prévue dans l'Autorisation de Programme n°4 à 1 500 000.00 €. Au total, les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 024 237.69 € et sont, par catégorie d'opérations les suivantes :

- **Bâtiments – Equipements publics : 1 699 554.49 €**

18	Local jeunes	45 000,00 €
96	Centre technique municipal	13 500,69 €
169	Bâtiments communaux	33 302,00 €
175	Salle des fêtes Lanvallay - Aménagement intérieur	32 233,58 €
186	Espace social et culturel	1 500 000,00 €
187	Groupe scolaire la Farandole	1 500,00 €
188	Ecole les Colibris	500,00 €
192	Equipements sportifs	39 300,00 €
196	Réseau Chaleur	7 590,00 €
200	Toilettes publics	26 628,22 €

- **Voiries – Espaces publics : 177 106.48 €**

101	Acquisitions de terrains	20 916,60 €
124	Points jeux rencontres	6 100,00 €
148	Aménagement rue Anne (feux de circulation)	41 100,00 €
152	Aménagement rue Charles de Gaulle (carrefour)	20 000,80 €
173	Création / Aménagement paysager	6 000,00 €
179	Plan vélo	23 183,20 €
181	Street Park	211,20 €
191	Travaux réseau pluvial	11 594,64 €
194	Gestion des biodéchets	1 000,00 €
197	Viabilisation terrain résidence intergénérationnelle	25 000,04 €
198	Cour école élémentaire	2 000,00 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260306-20260307-DE

201	Programme Voirie 2026	20 000,00 €

- **Acquisitions et autres dépenses diverses : 119 534.72 €**

163	Matériels techniques	80 244,72 €
167	Signalisation	13 290,00 €
168	Licences / matériel informatique	25 000,00 €
171	Illuminations	1 000,00 €

- **Eclairage public : 28 042.00 €**

OPNI	Subvention au SDE 22 – (Eclairage public)	28 042,00 €

LES RECETTES

Les recettes attendues en 2026 sont les suivantes :

Chapitre	Intitulé	Projet 2026
13	Subventions d'équipement	555 389,00 €
10	Dotations, fonds ... (TA et FCTVA)	145 000,42 €
16	Emprunt	661 875,00 €
TOTAL RECETTES REELLES		***1 362 264,42 €***
1068	Affectation du résultat n-1	668 874,47 €
041	Opérations d'ordre - Patrimoniales	330 000,00 €
040	Opérations d'ordre - transfert entre sections	270 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	397 711,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	115 379,11 €
TOTAL		***3 144 229,00 €***

Les subventions d'équipement (chapitre 13)

Les subventions d'équipement inscrites au BP 2026 s'élèvent à 537 889.00 € (et 17 500 €) de régularisation d'imputation).

Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Il s'agit du prévisionnel de recettes du fond de compensation de la TVA (125 000 €) et de la taxe d'aménagement (20 000.42 €).

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Il est prévu la réalisation d'un emprunt en 2026 qui sera au maximum de 1 000 000 €.

Les opérations d'ordre (chapitre 040 et 041)

Il s'agit des sommes nécessaires pour les amortissements et aux opérations d'intégration de frais d'étude.

Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement s'élève à 397 711 €.

Le résultat de d'investissement reporté (001)

Il s'agit de l'excédent de d'investissement de l'année 2025.

Vu la délibération 2021 12 03 en date du 17/12/2021 portant adoption du règlement Budgétaire et Financier M57 à compter du 1er janvier 2022,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201180-20260306-20260307-DE

Vu la délibération 2026 03 03 du 6 mars 2026 de reprise anticipé des résultats 2025 et d'affectation provisoire du résultat,
Vu la délibération 2026 03 06 du 6 mars 2026 relative à l'AP/CP n°4,
Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 20 janvier 2026,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 12 février 2026,
Vu le projet de budget primitif 2026 présenté ci-dessus,
Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis,
Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité avec 20 voix pour et 1 abstention (Mme LEPETIT Françoise) ; 5 élus ne participent pas au vote (M. QUINTIN Pascal - Mme DELAROCHE Cécilia - M. BODIN Daniel - M. RENAULT Olivier – M. PINTO José) :

- **APPROUVE** la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- **APPROUVE** le budget primitif 2026 en équilibre réel et sincères arrêté comme suit :
  - Section de fonctionnement : 4 649 413,00 €
  - Section d'investissement : 3 144 229,00 €

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Jennifer PETIPAS

Bruno RICARD